

Formateur

il devient **artisan taxi**



À 41 ans, il aura fallu à Minh de longues années de réflexion et de nombreuses expériences dans le transport pour que son projet professionnel prenne forme. Un bilan de compétences suivi d'une formation l'ont conduit à créer sa propre entreprise de taxi. Récit...



Cette fiche est le témoignage d'un salarié ayant effectué un Congé Individuel de Formation. Elle concourt à illustrer les différentes étapes d'un parcours, les difficultés et les choix effectués.

La fibre du transport

Adolescent, Minh voulait déjà travailler dans le transport. En 1991, il obtient un Bac Pro Exploitation des transports, mais renonce au BTS pour des raisons familiales et financières. Il intègre l'entreprise familiale en tant que chauffeur routier en France et à l'international.

Au départ, il se cherche: "J'ai démissionné trois fois et je suis toujours revenu dans la même entreprise, tout en cumulant d'autres emplois de chauffeur..."

Titulaire du permis D grâce à son Bac Pro, il travaille six mois dans le transport de personnes pour retourner ensuite dans le transport de marchandises, "plus par obligation financière que par choix".

En 1998, il prend vraiment conscience de son envie de changer de profession: les contacts humains lui manquent. S'ensuivent néanmoins sept années en intérim dans le transport et différents secteurs.



LE PARCOURS DE MINH

1991	Bac Pro Exploitation des transports
1992	Chauffeur routier
2005	Formateur en transport logistique
2011	Artisan taxi

Le bilan de compétences, une première étape

En 2005, Minh effectue un bilan de compétences pour confirmer un projet auquel il pense depuis un certain temps puis en précise les contours. Les conclusions confirment son intérêt pour l'échange et la transmission d'un savoir. "Pendant mon Bac Pro, mon professeur principal m'imaginait bien dans l'enseignement" Il accepte la proposition de poste de formateur de la part d'un organisme de formation en transport pour lequel il travaille durant cinq ans. Une idée commence à germer durant cette période. Il prend le temps de la peaufiner, de faire le point sur son parcours et ses centres d'intérêt.

En 2009, il décide de franchir une nouvelle étape. Il contacte le Fongecif afin de passer le certificat de capacité de chauffeur de taxi. Il présente son nouveau projet et obtient en retour le regard du conseiller. "Les démarches m'ont semblé plus simples que pour le bilan de compétences, probablement parce que j'avais déjà bien réfléchi à la faisabilité de mon projet. En cas de refus de financement, j'avais décidé de m'autofinancer, quitte à grignoter le capital destiné à la création de mon entreprise."

La création d'entreprise, une démarche complexe

Il ne rencontre aucune difficulté avec son employeur pour partir quatre mois en formation. "Mon expérience professionnelle dans le transport, tant en qualité de chauffeur que de formateur, a facilité mon apprentissage."

En mai 2010, il retrouve son poste de formateur. Dans la foulée, il demande un congé d'un an pour création d'entreprise, qu'il renouvelle une fois. Il monte une SARL pour le transport de personnes à mobilité réduite. "Les démarches administratives ont été complexes et longues, mais l'entraide entre personnes dans la même situation est vraiment précieuse."

Le transport de personnes à mobilité réduite, très réglementé, ne s'avère pas suffisamment rentable. De plus, il doit augmenter ses revenus rapidement pour assurer la pension alimentaire de son fils. En mai 2011, Minh rachète une licence de taxi en vendant sa maison. Il peut ainsi diversifier sa clientèle et assurer des courses classiques de taxi.

Aujourd'hui, son activité a trouvé son rythme de croisière. Bien qu'il doive encore travailler beaucoup, sept jours sur sept, Minh apprécie l'indépendance et l'autonomie que lui procure sa nouvelle situation professionnelle.